

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 25

OBJET :

**MARCHÉ
D'EXPLOITATION DES
INSTALLATIONS
THERMIQUES DES
BÂTIMENTS DE LA
VILLE DE L'AIGLE
AVEC LA SOCIÉTÉ
DALKIA - AVENANTS
N°1 ET N°2**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2021-79

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 15 novembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 novembre 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Alexandra BRACQUE.

Absents ou excusés : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Charlène RENARD qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET, M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé Secrétaire de Séance.

Par délibération n°2021-12 du 8 février 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Ville de L'AIGLE avec la Société DALKIA.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 22 NOV. 2021

Publié

le : 22 NOV. 2021

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Il est rappelé que ce marché comprend les prestations suivantes :

- P1 : fourniture et gestion de l'énergie nécessaire au chauffage (P1c) et au réchauffement de l'eau chaude sanitaire (P1e) pour les bâtiments concernés,
- P2 : prestations d'exploitation, de conduite, d'entretien, d'astreinte, de maintenance préventive et corrective des installations de production et de distribution de chauffage, de ventilation, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et des installations connexes, les essais et contrôles,
- P3 : prestations de gros entretien et renouvellement, avec gestion transparente, des installations et travaux P3 obligatoires,
- travaux : réalisation de travaux divers sur bon de commande,
- I : intéressement aux économies d'énergie.

Il est nécessaire de modifier le marché dans les conditions suivantes :

- avenant n°1 : cet avenant a pour objet de modifier la liste des travaux P3 prévus dans le marché. La mise en place d'une pompe à chaleur au logement du Bois de la Pierre est retirée des travaux et le remplacement de 8 aérothermes gaz pour les ateliers des services techniques est ajouté.
La moins-value liée à la non réalisation des travaux de mise en place d'une pompe à chaleur est égale à - 25 340,00 € HT alors que la plus-value liée à l'intégration des travaux de remplacement des aérothermes gaz est de + 26 221,58 € HT, soit un solde positif de 881,58 € HT qui sera facturé à la commune en hors contrat ;
- avenant n°2 : cet avenant a pour objet l'ajout au marché d'équipements de la salle Michaux (équipements de ventilation, CTA, hottes et adoucisseurs, postes P2 et P3), de l'adoucisseur du Bois de la Pierre (postes P2 et P3) et le retrait de la salle Verdun (postes P1, P2 et P3).
La modification de la fourniture d'énergie induit une moins-value P1 égale à - 25 820,75 € HT/an.
La modification du périmètre d'entretien des équipements induit une moins-value P2 de - 386,00 € HT/an.
La modification du périmètre de la garantie totale induit une plus-value P3 égale à 221,00 € HT/an.
Cet avenant prend effet au 1^{er} janvier 2022.
Cet avenant précise en outre les conséquences de la dépose du compteur de la salle de Verdun à la date du 26 août 2021. Les sommes qui auraient été facturées au titre des prestations P1, P2 et P3 à la suite de cette date de dépose feront l'objet d'un avoir au 31 décembre 2021 afin de régulariser le surplus facturé.

Vu le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Ville de L'AIGLE avec la Société DALKIA ;

Vu les avenants n°1 et n°2 à ce marché ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE les avenants n°1 et n°2 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Ville de L'AIGLE avec la société DALKIA ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces avenants.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE



VILLE DE L'AIGLE
PLACE FULBERT DE BEINA
61300 L'AIGLE

**MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS
THERMIQUES DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE L'AIGLE**

MT/MTI – PF/PFI – MC/MCI (P1/P2/P3)

Date d'effet : 1^{er} février 2021

Date d'échéance : 31 décembre 2026

Avenant n°1

Exploitant



**Avenue du Maréchal de Lattre de
Tassigny
59 875 SAINT-ANDRÉ**

Assistant Maitre d'Ouvrage



**22 rue de la Rigourdière
35 510 CESSON SEVIGNE**

Entre les soussignés

VILLE DE L'AIGLE

Représenté par Monsieur Philippe VAN-HOORNE, agissant en qualité de Maire de la Ville de L'AIGLE.

Ci après désigné par le « **MAITRE D'OUVRAGE** »

d'une part,

ET

La société DALKIA

37, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Boîte Postale 38 – 39 857 SAINT-ANDRÉ
Dont le siège social est au 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – BP 38 – 59875
ST ANDRE CEDEX

Représentée par Monsieur Claude NICOLAS, en sa qualité de Directeur de Centre Opérationnel.

Ci après désigné par le « **TITULAIRE** »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant n°1 a pour objet :

- Modification de la liste des travaux de plan de progrès P3 prévus au titre du marché (Cf annexe n°2 du mémoire technique du **TITULAIRE**).

Article 3 – Date d'effet

Le présent avenant n°1 prendra effet au début de la saison de chauffe 2021-2022, soit au **1^{er} juillet 2021**.

Article 4 – Contexte

Le contrat de base prévoit des travaux obligatoires (Cf acte d'engagement – annexe n°2) et des travaux de plan de progrès (Cf mémoire technique du **TITULAIRE** – annexe n°2) à réaliser l'été de la première année de prise d'effet du contrat, c'est-à-dire lors de la période estivale de 2021. Ces travaux sont prévus et financés au titre du P3.

Inclus dans ces travaux, la mise en place d'une pompe à chaleur haute température et d'un ballon accumulation en remplacement de l'installation fioul, au logement du Bois de la Pierre, pour un montant total de **25 340,00 € HT**.

L'annexe 1 de l'acte d'engagement mentionne les travaux en option suivants :

- Remplacement de 8 aérothermes gaz Ateliers des Services techniques de la Ville de L'AIGLE pour un montant total de **26 221,58 € HT**.

Ces travaux ne sont pas prévus dans le contrat de base et sont à réaliser après transmission d'un ordre de service de la part du **MAITRE D'OUVRAGE**. La réalisation de ces travaux faisant l'objet d'une facturation hors contrat supplémentaire.

Article 4 – Modification du marché

L'objet du présent avenant est de remplacer le poste de travaux prévu initialement au titre du plan de progrès : « **Mise en place d'une pompe à chaleur** » par les travaux d'option : « **Remplacement de 8 aérothermes gaz** » :

- La mise en place d'une pompe à chaleur est retirée des travaux P3 → Travaux non réalisés.
- Le remplacement des 8 aérothermes gaz Ateliers des Services techniques est ajouté au travaux P3 → Travaux à réaliser courant de l'été 2021.

Article 5 – Incidence financière

La moins-value liée à la non-réalisation des travaux P3 de mise en place d'une pompe à chaleur est : - **25 340,00 €HT**.

La plus-value liée à l'intégration des travaux de remplacement des aérothermes gaz au titre du P3 est : + **26 221,58 €HT**.

Le delta financier de **881,58 €HT** sera facturé au **MAITRE D'OUVRAGE** en hors contrat.

Ainsi, le montant global P3 inscrit dans l'acte d'engagement reste inchangé.

Article 6 – Clause générale

Les autres clauses du marché initial et des précédents avenants restent inchangées. Elles demeurent applicables en tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations qui précèdent.

Fait à

Le

En un exemplaire,

MAITRE D'OUVRAGE

TITULAIRE



VILLE DE L'AIGLE
PLACE FULBERT DE BEINA
61300 L'AIGLE

**MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS
THERMIQUES DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE L'AIGLE**

MT/MTI – PF/PFI – MC/MCI (P1/P2/P3)

Date d'effet : 1^{er} février 2021

Date d'échéance : 31 décembre 2026

Avenant n°2

Exploitant



**Avenue du Maréchal de Lattre de
Tassigny
59 875 SAINT-ANDRÉ**

Assistant Maitre d'Ouvrage



**22 rue de la Rigourdière
35 510 CESSON SEVIGNE**

Entre les soussignés

VILLE DE L'AIGLE

Représenté par Monsieur Philippe VAN-HOORNE, agissant en qualité de Maire de la Ville de L'AIGLE.

Ci après désigné par le « **MAITRE D'OUVRAGE** »

d'une part,

ET

La société DALKIA

37, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Boîte Postale 38 – 39 857 SAINT-ANDRÉ
Dont le siège social est au 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – BP 38 – 59875
ST ANDRE CEDEX

Représentée par Monsieur Claude NICOLAS, en sa qualité de Directeur de Centre Opérationnel.

Ci après désigné par le « **TITULAIRE** »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant n°2 a pour objet :

- L'ajout d'équipements de ventilation, CTA, hottes et adoucisseur de la Salle MICHAUX au marché – Postes P2 et P3
- Remplacement et ajout au marché de l'adoucisseur au Bois de la Pierre – Postes P2 et P3
- Retrait du bâtiment « Salle des fêtes de Verdun » au présent marché – Postes P1, P2 et P3

Article 2 – Rappel des avenants précédents

L'avenant n°1 avait pour objet :

- Modification de la liste des travaux de plan de progrès P3 prévus au titre du marché (Cf annexe n°2 du mémoire technique du **TITULAIRE**).

Article 3 – Date d'effet

Le présent avenant n°2 prendra effet au début de la saison de chauffe 2021-2022, soit au **1^{er} janvier 2022**.

Article 4 – Modification du marché

Salle MICHAUX :

Les équipements de ventilation, CTA, hottes et adoucisseur de la salle MICHAUX sont ajoutés au marché – Postes P2 et P3 :

- 2 caissons d'extraction sanitaires – VMC – VIM type KMDT 02is – 180 m³/h
- 1 CTA double flux – VIM type CAD O Integral EI45 VT Corrigo – 3 500 m³/h
- 1 Caisson de soufflage compensation hotte – VIM type KSDR Ecowatt EI 28EXD Corrigo – 2 000 m³/h
- 1 Hotte d'extraction Inox (au-dessus des appareils de cuisson) – SAFTAIR PRIMA VOLUM type HA/15V – Motoventilateur incorporé type VMI 7/9-4 à vitesse variable – 2 000 m³/h
- 1 Hotte d'extraction Inox (au-dessus du lave-vaisselle) - SAFTAIR PRIMA VOLUM type HA/11V – Motoventilateur incorporé type VMI 9/9-6M à vitesse variable – 1 500 m³/h

- 1 Adoucisseur automatique monobloc pour le lave-vaisselle et le Four Bonnet – CTA type Rondeo 3 FVE

L'ajout des équipements de la salle MICHAUX modifie le montant annuel des postes P2 et P3 de la manière suivante :

Bois de la Pierre :

L'adoucisseur du Bois de la Pierre est ajouté au marché – Postes P2 et P3 :

- 1 adoucisseur ECL Premium BB20 E

Salle de VERDUN :

L'ensemble de la Salle de VERDUN est retiré du marché – Postes P1, P2 et P3 :

La modification de fourniture d'énergie induit une moins-value P1 :

- Quantité de NB en moins-value : - **129 MWhutiles/an**
- Montant de la moins-value P1 : - **25 820,75 €HT/an**

La modification du périmètre d'entretien des équipements s'ajoute en moins-value P2 :

- Montant de la moins-value P2 : -**386 €HT/an**

La modification du périmètre de la garantie totale s'ajoute en plus-value P3 :

- Montant de la plus-value P3 : **221 €HT/an**

Article 5 – Incidence financière

Voir annexe

Article 6 – Cas de l'année 2021 – Salle de Verdun

Le compteur de la salle de Verdun a été déposé le **26/08/2021**.

Ainsi, le montant P1 avec intéressement sera défini à la date de dépose du compteur. L'ensemble des montants P1 facturés à la suite de cette date (acomptes, parts fixes, taxes, ...) feront l'objet d'un avoir au 31/12/2021 afin de régulariser le surplus facturé.

Les montants P2 et P3 seront facturés sur l'année 2021 au nombre de jours jusqu'à la date de dépose du compteur. L'ensemble des montants P2 et P3 facturés à la suite de cette date feront l'objet d'un avoir au 31/12/2021 afin de régulariser le surplus facturé.

Article 7 – Clause générale

Les autres clauses du marché initial et des précédents avenants restent inchangées. Elles demeurent applicables en tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations qui précèdent.

Fait à

Le

En un exemplaire,

MAÎTRE D'OUVRAGE

TITULAIRE

Code couleur
Sans objet
Cellule à remplir par le candidat
Cellule remplie automatiquement

Valeurs à reporter dans l'Annexe 1 de l'acte d'Engagement

N°	Bâtiment	Energie	ECS	Type de marché	Unité énergie	DUV	Cible NB exercice n°1 - année 2021	Cible NB exercices n°2 à n°6 - années 2022 à 2026	Cible moyenne sur la durée du marché
1	Hôtel de ville	Réseau de chaleur	NON	PF	MW/h utiles		422,01 MW/h utiles	384,00 MW/h utiles	390,34 MW/h utiles
2	Musée	Réseau de chaleur (alimenté par la SST Hôtel de Ville)	NON	PF	MW/h utiles		72,05 MW/h utiles	64,00 MW/h utiles	65,34 MW/h utiles
3	Perception Polce Municipale	Réseau de chaleur	NON	MTI	MW/h PCS		139,07 MW/h PCS	183,00 MW/h PCS	185,68 MW/h PCS
4	Athlet (STM)	Aérothermie gaz	NON	MT	MW/h PCS				
5	Espace des Tanneurs (Le Hangar - L'outil en main)	GAZ	OUI	MTI	MW/h PCS		84,41 MW/h PCS	79,00 MW/h PCS	79,90 MW/h PCS
6	Logement des tanneurs	Fouil	NON	MC	MW/h utiles				
7	Médiathèque - Espace des tanneurs	Fouil	NON	MC	MW/h utiles				
8	Ancien gardien Mazeline (local GCT)	Réseau de chaleur depuis école (compteur dédié)	NON	MC	MW/h utiles		87,93 MW/h utiles	78,00 MW/h utiles	79,66 MW/h utiles
9	Maison des associations	Fouil - client entrante	NON	MT	m3				
10	Château du Bois de la Pierre	ECS propane - client extérieur (STYX)	OUI	MC	MW/h utiles	2448			
11	Cuisine du centre aéré du château bois de la pierre	Fouil - client entrante	NON	MC	MW/h utiles		42,47 MW/h PCS	40,00 MW/h PCS	40,41 MW/h PCS
12	Logement du Bois de la Pierre	Aérothermie gaz dans la salle de judo	NON	MTI	MW/h PCS				
13	Gymnase Pichot	ECS électrique	OUI	PF	MW/h PCS		263,29 MW/h utiles	247,00 MW/h utiles	249,72 MW/h utiles
14	Gymnase Napoléon	Radiants GAZ dans la salle de gym	NON	MTI	MW/h PCS		344,98 MW/h PCS	324,00 MW/h PCS	327,50 MW/h PCS
15	Stade Félys (vestiaires)	ECS styx gaz	OUI	PF	MW/h utiles		82,58 MW/h utiles	73,00 MW/h utiles	74,60 MW/h utiles
16	Salle des Fêtes Verdun	Réseau de chaleur	OUI	PF	MW/h utiles				
17	Ex Salle des associations - Salle de Verdun	GAZ	NON	MTI	MW/h PCS		137,17 MW/h PCS	0,00 MW/h PCS	22,86 MW/h PCS
18	Eglise St Martin	Réseau de chaleur	NON	PF	MW/h PCS		73,66 MW/h utiles	69,00 MW/h utiles	69,78 MW/h utiles
19	Presbytère	Réseau de chaleur	NON	PF	MW/h PCS		64,46 MW/h utiles	57,00 MW/h utiles	58,24 MW/h utiles
20	Logement gardien du cimetière	GAZ	OUI	MTI	MW/h PCS				
	Maison France Services (Ex MSAF)	GAZ	OUI	MTI	MW/h PCS				
						TOTAL	1 874,08 MW/h	1 598,00 MW/h	1 644,01 MW/h
									-14,73%

Code couleur
Cellule à remplir par le candidat
Cellule remplie automatiquement

N°	Bâtiment	Energie	ECS	Type de marché	Abonnement	Prv. unitaire par Energie	Consommation chauffage année 1	Tarif par énergie	Consommation eau 1 ^{er} semestre	Montant total Abonnement (€/an)	Montant Prév. unit. (€/an)	Abonnement annuel	Prv. unitaire de ECS	Consommation ECS	Montant Prév. unit. (€/an)	Commentaires			
1	Hôtel de ville	Réseau de chaleur	NON	PF	MW/h utiles	422,01 €/MWh	159,72 MWh PCS	0,48 €/MWh	14,46 MWh PCS	13,118 €	33,101 €	17,2 €	3,32 €/MWh	47,79	138,31 €	49,31 €	49,31 €		
2	Musée	Réseau de chaleur	NON	PF	MW/h utiles	72,05 €/MWh	16,72 MWh PCS	0,48 €/MWh	1,46 MWh PCS	3,118 €	7,823 €	4,17 €	3,32 €/MWh	47,79	138,31 €	49,31 €	49,31 €		
3	Perception Polce Municipale	Réseau de chaleur	NON	MTI	MW/h PCS	139,07 €/MWh	16,72 MWh PCS	0,48 €/MWh	1,46 MWh PCS	3,118 €	7,823 €	4,17 €	3,32 €/MWh	47,79	138,31 €	49,31 €	49,31 €		
4	Athlet (STM)	Aérothermie gaz	NON	MT	MW/h PCS														
5	Espace des Tanneurs (Le Hangar - L'outil en main)	GAZ	OUI	MTI	MW/h PCS	84,41 €/MWh	46,41 MWh PCS	0,48 €/MWh	24,17 MWh utiles	24,170 €	8,738 €	3,59 €	3,32 €/MWh	47,79	138,31 €	49,31 €	49,31 €		
6	Logement des tanneurs	Fouil	NON	MC	MW/h utiles														
7	Médiathèque - Espace des tanneurs	Fouil	NON	MC	MW/h utiles														
8	Ancien gardien Mazeline (local GCT)	Réseau de chaleur depuis école (compteur dédié)	NON	MC	MW/h utiles	87,93 €/MWh	41,54 MWh utiles	0,48 €/MWh	41,54 MWh utiles	20,000 €	14,993 €	17,2 €	3,32 €/MWh	47,79	138,31 €	49,31 €	49,31 €		
9	Maison des associations	Fouil - client entrante	NON	MT	m3														
10	Château du Bois de la Pierre	ECS propane - client extérieur (STYX)	OUI	MC	MW/h utiles	2448 €/MWh	41,54 MWh utiles	0,48 €/MWh	41,54 MWh utiles	20,000 €	14,993 €	17,2 €	3,32 €/MWh	47,79	138,31 €	49,31 €	49,31 €		
11	Cuisine du centre aéré du château bois de la pierre	Fouil - client entrante	NON	MC	MW/h utiles														
12	Logement du Bois de la Pierre	Aérothermie gaz dans la salle de judo	NON	MTI	MW/h PCS														
13	Gymnase Pichot	ECS électrique	OUI	PF	MW/h PCS	2448 €/MWh	41,54 MWh utiles	0,48 €/MWh	41,54 MWh utiles	20,000 €	14,993 €	17,2 €	3,32 €/MWh	47,79	138,31 €	49,31 €	49,31 €		
14	Gymnase Napoléon	Radiants GAZ dans la salle de gym	NON	MTI	MW/h PCS														
15	Stade Félys (vestiaires)	Réseau de chaleur	NON	MTI	MW/h PCS														
16	Salle des Fêtes Verdun	GAZ	NON	PF	MW/h PCS														
17	Ex Salle des associations - Salle de Verdun	GAZ	NON	PF	MW/h PCS														
18	Eglise St Martin	Réseau de chaleur	NON	PF	MW/h PCS														
19	Presbytère	Réseau de chaleur	NON	PF	MW/h PCS														
20	Logement gardien du cimetière	GAZ	OUI	MTI	MW/h PCS														
	Maison France Services (Ex MSAF)	GAZ	OUI	MTI	MW/h PCS														
						TOTAL	1 874,08 MW/h	1 598,00 MW/h	1 644,01 MW/h										

Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20211115-2021-79-DE
Date de télétransmission : 22/11/2021
Date de réception préfecture : 22/11/2021

Code couleur
Cellule à remplir par le candidat
Cellule remplie automatiquement via une formule

Montant TVX OPTION - BPU 8 Aérothermes gaz STM									
Dépose des 8 aérothermes gaz du STM, fourniture, pose, raccordement et mise en service de 8 aérothermes équivalents aux existants (SOLAATRONIC type H9 n°0992093) avec mise en place d'une régulation									
Montant TVX* Annexe 1 Acte d'Engagement	Coefficient appliqué sur la sous-traitance			Prix horaire d'un ouvrier chauffagiste qualifié		Montant sous-traitance		Montant total travaux (GHT)	
	Cf	Cast	Pmo1	Pmo2	Mf	Mst	Nmo1	Nmo2	MT = Cf x Mf + Cast x Mst + Nmo1 x Pmo1 + Nmo2 x Pmo2
1,15	1,10		53,00 €/HT / heure	53,00 €/HT / heure	18 192,68 €	0,00	100,00		26 221,58 €HT

Code couleur
Cellule à remplir par le candidat
Cellule remplie automatiquement via une formule

N° bâtiment	Bâtiment	Montants à reporter dans l'Annexe 1 de l'Acte d'Engagement						Montant total P2 du marché (€HT)	Montant total P3 du marché (€HT)
		P2 exercice n°1 - année 2021	P3 exercice n°1 - année 2021	P2 exercice n°2 à 6 - années 2022 à 2026	P3 exercice n°2 à 6 - années 2022 à 2026	Montant total P2 du marché (€HT)	Montant total P3 du marché (€HT)		
1	Hôtel de Ville	914,00 €HT	1 111,00 €HT	997,00 €HT	1 212,00 €HT	5 899,00 €HT	7 171,00 €HT		
2	Musée	503,00 €HT	572,50 €HT	549,00 €HT	570,00 €HT	3 248,00 €HT	3 372,50 €HT		
3	Perception Police Municipale	775,00 €HT	884,58 €HT	845,00 €HT	965,00 €HT	5 000,00 €HT	5 709,58 €HT		
4	Atelier (STM)	1 165,00 €HT	712,25 €HT	1 271,00 €HT	777,00 €HT	7 520,00 €HT	4 597,25 €HT		
5	Espace des Tanneurs (Le Hangar - L'outil en main)	262,00 €HT	980,83 €HT	286,00 €HT	1 070,00 €HT	1 692,00 €HT	6 330,83 €HT		
6	Logement des tanneurs	688,00 €HT	385,92 €HT	751,00 €HT	421,00 €HT	4 443,00 €HT	2 490,92 €HT		
7	Médiathèque - Espace des tanneurs	1 431,00 €HT	796,58 €HT	1 561,00 €HT	869,00 €HT	9 236,00 €HT	5 141,58 €HT		
8	Ancien gardien Mazeline (local CGT)	625,00 €HT	759,92 €HT	682,00 €HT	829,00 €HT	4 035,00 €HT	4 904,92 €HT		
9	Maison des associations	379,00 €HT	415,25 €HT	413,00 €HT	453,00 €HT	2 444,00 €HT	2 680,25 €HT		
10	Château du Bois de la Pierre	1 626,00 €HT	1 226,50 €HT	2 069,00 €HT	1 588,00 €HT	11 971,00 €HT	9 166,50 €HT		
11	Logement du Bois de la Pierre	819,00 €HT	5 841,92 €HT	893,00 €HT	6 373,00 €HT	5 284,00 €HT	37 706,92 €HT		
12	Gymnase Pichot	2 220,00 €HT	2 027,67 €HT	2 422,00 €HT	2 212,00 €HT	14 330,00 €HT	13 087,67 €HT		
13	Gymnase Napoléon	2 339,00 €HT	1 140,33 €HT	2 442,00 €HT	1 244,00 €HT	14 449,00 €HT	7 360,33 €HT		
14	Stade Foisy (vestiaires)	1 321,00 €HT	963,42 €HT	1 441,00 €HT	1 051,00 €HT	8 526,00 €HT	6 218,42 €HT		
15	Salle des Fêtes Verdun	1 074,00 €HT	306,17 €HT	0,00 €HT	0,00 €HT	462,00 €HT	50,42 €HT		
16	Ex Salle des associations - Salle de Verdun	600,00 €HT	318,08 €HT	654,00 €HT	347,00 €HT	3 870,00 €HT	2 053,08 €HT		
17	Ecole de Musique	813,00 €HT	887,00 €HT	777,00 €HT	777,00 €HT	5 248,00 €HT	4 597,25 €HT		
18	Eglise St Martin	667,00 €HT	767,25 €HT	728,00 €HT	837,00 €HT	4 307,00 €HT	4 952,25 €HT		
19	Presbytère	303,00 €HT	46,75 €HT	330,00 €HT	51,00 €HT	1 953,00 €HT	301,75 €HT		
20	Logement gardien du cimetière	1 845,00 €HT	897,42 €HT	2 013,00 €HT	979,00 €HT	11 910,00 €HT	5 792,42 €HT		
21	Maison France Services (Ex MSAP) Salle MICHAUX	20 731,00 €HT	20 867,01 €HT	22 229,00 €HT	22 985,00 €HT	131 876,00 €HT	135 792,01 €HT		

Montants à recopier dans l'Acte d'Engagement par les candidats

Page 4 de l'Acte d'Engagement

Montant global	P1 + P2 + P3 + TVX OPTION
en Euros H.T.	544 029,66 €HT
en Euros T.T.C.	643 416,88 €TTC

Page 4 de l'Acte d'Engagement

Avec :	En € HT	En € TTC
P1	250 140,06 €HT	290 749,37 €TTC
P2	131 876,00 €HT	158 251,20 €TTC
P3	135 792,01 €HT	162 950,41 €TTC
TVX OPTION	26 221,58 €HT	31 465,90 €TTC

Annexe 1 de l'Acte d'Engagement

	EUROS HT	EUROS TTC
Abt - Abonnement	64 956,60 €HT	68 529,21 €TTC
P1c - CHAUFFAGE	184 488,25 €HT	221 385,90 €TTC
P1e - Eau Chaude Sanitaire	695,21 €HT	834,25 €TTC
P1 = Abt + P1c + P1e	250 140,06 €HT	290 749,37 €TTC
P2	131 876,00 €HT	158 251,20 €TTC
P3	135 792,01 €HT	162 950,41 €TTC
TVX	26 221,58 €HT	31 465,90 €TTC
P1 + P2 + P3 + TVX OPTION	544 029,66 €HT	643 416,88 €TTC